

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 JANVIER 2013 A 20 H 00**

L'an deux mil treize, le trente et un janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, NICOT Marie-Rose, BERRUE Didier, CLOUTIER Jacky, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène, TELLIER Didier, MARTIN Annie, LEBRUN Francis, THOREL Franck (à partir de 21 h 15)

Absent excusé : Pouvoir de THOREL Franck à PISSEAU Jean-Louis de 20 h 00 à 21 h 15

Secrétaire de séance : CLOUTIER Jacky

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

- I. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS : MODIFICATION DES DELEGUES :**
Après concertation, M. LUTTON Hervé accepte le poste de délégué suppléant en remplacement de M. BERRUE.
- II. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : DESIGNATION DES CONTRIBUABLES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**
Les titulaires et suppléants seront désignés parmi les membres de la Commission des Impôts Directs.
- III. SIVU : DESIGNATION DES DELEGUES :**
Le Conseil Municipal a désigné :
 - M. FOULON Patrick et M. BRETON Denis comme délégués titulaires,
 - M PISSEAU Jean-Louis et M. CLOUTIER Jacky comme délégués suppléants.
- IV. SICTOM : CONTRAT RELATIF A L'APPLICATION DE LA REDEVANCE PROFESSIONNELLE POUR LES DECHETS NON MENAGERS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES :**
Après délibération, le Conseil décide de reporter sa décision.

V. **DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT D'ELEVAGE DE TORTUES TERRESTRES :**

Le Conseil, par douze voix pour et deux abstentions, émet un avis favorable à l'ouverture de cet élevage.

VI. **PROJET DE CONVENTION AVEC LE RAMIS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX SCOLAIRES :**

Après lecture de la convention, le Conseil donne un avis favorable pour la mise à disposition gratuite des locaux scolaires. La convention est établie entre le Maire et le RAMIS.

VII. **PROJET DE CONVENTION AVEC SULLY JEUNESSE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX SCOLAIRES :**

Le Conseil donne un avis favorable pour la mise à disposition gratuite des locaux scolaires.

Cette convention sera établie entre le Maire et Sully Jeunesse.

VIII. **PRESENTATION DU PROJET D'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE :**

La restructuration du bâtiment et l'aménagement de la bibliothèque sont terminés.

Elle est désormais ouverte du lundi au vendredi à certaines heures, grâce la présence de nombreux bénévoles et de Madame TURPIN, animatrice.

Pour une gestion plus facile, Mme THAUVIN et Mme MARTIN souhaitent l'informatisation de la bibliothèque.

Cette informatisation nécessite l'achat d'un logiciel DECALOG (idem à celui de la bibliothèque de Sully) et d'une douchette pour scanner.

Une somme de 7 500 € avait été prévue dans le plan de financement.

Par 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, le Conseil adopte le projet d'informatisation de la bibliothèque.

IX. **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'AIDE AU FINANCEMENT DE L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES :**

Le coût de l'informatisation de la bibliothèque s'élève à 6 056 €, une subvention sera demandée à la DRAC ; ce projet pouvant être subventionné à hauteur de 30 à 35 %.

X. **PRESENTATION DU PROJET D'INSTALLATION DES JEUX EXTERIEURS :**

Le projet de restructuration du groupe scolaire prévoyait l'installation de jeux dans la cour de l'école.

Le Conseil Municipal, par treize voix pour et une abstention, se prononce pour l'installation de jeux extérieurs demandés par les enfants en Conseil d'Ecole.

Ce projet comprenant les jeux, la pose, les panneaux d'information et l'aménagement du sol s'élève à 18 227.17 € TTC.

XI. **REMERCIEMENTS :**

- *La Famille LENOIR remercie la Municipalité pour les marques de sympathie qu'elle a témoigné lors du décès de M. Joël LENOIR.*
- *L'ADAPA pour la subvention exceptionnelle.*

XII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- *Le Club de Tarot a été dissous. Les sommes restant en caisse ont été partagées entre le CCAS et la Caisse des Ecoles : 1143.53 € ont été versés à chacune.*
- *La Mairie de Sully sur Loire informe la Municipalité de la mise à disposition gratuite de la Salle Blareau pour le spectacle de fin d'année.*
- *La municipalité remercie les Ets CHASSEIGNAUX pour la fourniture à titre gracieux des panneaux Liberté-Egalité-Fraternité ornant le fronton de la Mairie et pour la plaque signalétique de la Bibliothèque.*
- *L'inauguration de l'école aura lieu le 12 avril. Le conseil réfléchit au nom à donner à cet édifice.*
- *Mme THAUVIN propose la réunion des écoliers et des anciens qui le souhaiteraient au restaurant scolaire. M. THOREL de la Commission Inter-génération étudiera ce projet.*
- *Mme THAUVIN signale que des photos d'enfants sont en gros plan sur notre site Internet, ce qui est interdit au regard de la loi.*
- *Les préfabriqués abritant les anciennes classes seront conservés pour les associations de la commune qui manquent de locaux.*
- *Les travaux de réfection du monument aux morts et les tombes des soldats seront réalisés dans le 1^{er} semestre 2013. Le Souvenir Français a donné une subvention de 1 000 €, la subvention du Conseil Général est en délibération. M. BRETON a demandé une autre subvention auprès de l'ONACVG.*
- *M. TELLIER demande pourquoi dans le calendrier des fêtes, le « Saint-Père Athlon » est organisé par la Municipalité. M. BERRUE précise qu'en fait cette manifestation est organisée par toutes les associations de la commune.*
- *Rythmes scolaires : Le décret de la réforme des rythmes scolaires est applicable à compter du 1^{er} septembre 2013 sauf si un avis contraire est émis avant le 31 mars 2013.*
La question d'accueillir les enfants de moins de trois ans est posée.
Le Maire rencontrera prochainement l'inspecteur d'Académie pour évoquer tous ces sujets.
- *La remise des prix pour les maisons fleuries aura lieu le 23 mars.*
- *Le repas du CCAS est fixé au dimanche 3 mars.*
- *Un défilé carnaval des enfants de l'école aura lieu le 6 avril dans les rues de la commune.*
- *Les enfants des écoles participeront au concours de brouettes ou d'épouvantails pour le comice.*
- *M. PISSEAU présent à la réunion du COPIL fait remonter le manque de moyens en animateur et éducateur spécialisé pour cette association.*
- *Les travaux de déviation de la canalisation de gaz ont débuté.*
- *La parution du prochain « Petit Saint Pèrois » est prévue pour fin mars.*
- *Suite au projet de rénovation de l'éclairage public subventionné par l'ADEME, M. CLOUTIER informe le Conseil que l'on se dirige vers une installation d'éclairage à LED, beaucoup plus économique en consommation d'énergie.*

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Patrick FOULON